

Domaine Santé

Filière Technique en radiologie médicale

Professionalisation et Travail de Bachelor 2

1. Caractéristiques du module

Code : S.RM.SO371.2382.F.20

Degré d'études : Bachelor Master

Année académique : 2021-2022

Année d'études : 1^{ère} 2^{ème} 3^{ème}

Crédits ECTS : 6

Type : Module obligatoire Module optionnel obligatoire Module optionnel
 Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 25 du règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 15 juillet 2014

Catégorie : Module principal Core course Module lié au module principal Related course Module facultatif ou complémentaire Minor course

Niveau : Module de base Module d'approfondissement Module avancé

Statut didactique : Module type M1 Module type M2 Module type M3

Organisation temporelle : Module sur 1 semestre Semestre d'automne
 Module sur 2 semestres Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement : Français Allemand Anglais

Temps de cours : 45 h. Temps de travail encadré : 34 h. Temps de travail personnel individuel : 101 h.

2. Prérequis

Avoir validé tous les modules théoriques de la 1^{ère} année Bsc et la FP 1 Avoir suivi le/les modules Pas de prérequis
 Autres :

3. Compétences visées/ objectifs généraux d'apprentissage

Rôles majeurs exercés (Référence : Frank, J.R. (2005). *Le Cadre des compétences des médecins CanMEDS. L'excellence des normes, des médecins et des soins.* Ottawa : Le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada)

Rôle d'expert Rôle de manager Rôle d'apprenant et de formateur
 Rôle de communicateur Rôle de promoteur de la santé Rôle de professionnel
 Rôle de collaborateur

Compétences principales visées (Référence: Conférence des Recteurs des Hautes Ecoles Spécialisées Suisses (KFH). (2009). *Projet compétences finales pour les professions de la santé HES [Rapport final]*)

Objectifs généraux du module

- S'initier à la construction d'une problématique et définir des objectifs de recherche en lien avec la pratique professionnelle.
- S'initier à l'opérationnalisation d'une étude, en choisissant une méthode et des outils appropriés.
- S'initier à la gestion de projet et à l'exécution d'un projet en groupe à travers la simulation.
- Les objectifs d'apprentissages sont décrits dans le syllabus.

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus

- Les contenus d'enseignement et les productions attendus sont décrits dans les syllabus respectifs.

Exigences de fréquentation :

- Pour les modalités pédagogiques suivantes, la présence ainsi que la participation sont obligatoires à 100% : pratiques simulées, ateliers d'habiletés cliniques et cours pratiques.
Le non-respect de cette exigence sera sanctionné par l'impossibilité de se présenter aux épreuves de validation. L'étudiant-e obtient la note F.
- Pour les autres modalités pédagogiques, un taux de présence inférieur à 80% et/ou une participation jugée insuffisante ou inadéquate sont sanctionnés par l'impossibilité de se présenter aux épreuves de validation. L'étudiant-e obtient la note F. Pour les absences sur motif valable, les modalités de rattrapages seront à définir par le responsable du module.

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module repose sur :

- A. Un travail écrit produit en groupes rendant compte du **projet de travail de Bachelor** (selon consignes), rendu au plus tard le dimanche de la semaine 25.
 - B. Un travail produit en groupe évalué de façon continue durant les enseignements relatifs à la gestion de projet.
- Périodes: évaluation A, en principe semaine 25 (2022), et évaluation B en cours de semestre.

La validation du module Professionnalisation et Travail de Bachelor 2 (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante. Le module est validé si l'étudiant-e obtient la qualification « Acquis » pour la partie A, ainsi que s'il obtient une note ECTS suffisante pour la partie B.

Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 ci-dessus doivent être satisfaites.

La note finale du module correspond à la note obtenue pour la partie B.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

- Remédiation possible en cas de note Fx (soit entre 3,5 et 3,9) au module Pas de remédiation
- Modalités : la remédiation porte sur la(les) enseignement(s) jugé(s) insuffisante(s) : note(s) comprise(s) entre 3.5 et 3.9 pour l'évaluation B et note « acquis » pour l'évaluation A.
 - Période : selon le calendrier des remédiations accessibles aux étudiants sur la plateforme Cyberlearn.

En cas de réussite, elle permet à l'étudiant-e d'obtenir la qualification « Acquis » pour la partie A ou la note E à la partie B. En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant-e obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

- Modalités : La répétition peut prendre une forme particulière (projet individuel par exemple) ; les apprentissages attendus correspondront aux objectifs fixés et aux compétences visées. Les modalités seront précisées dans le document écrit et signé dont il est question ci-dessous.
- Période: à définir

En cas de répétition du module, les exigences et les conditions de réussite font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

7. Bibliographie principale

- Une bibliographie sera présentée aux étudiant-e-s au début du module et complétée durant le module.
- Elle figure dans le syllabus

8. Responsable du module et enseignants

Responsables du module : E. Fleury, C. Chênes

Enseignants :

- Ils sont nommés dans le syllabus.

Descriptif validé le 3 septembre 2021 par

M. Barada
Responsable de la filière